

revision partiel blanc de civil

Par **dounia**, le **02/03/2008** à **10:23**

bonjour à tous, voila j'aurai besoin de votre avis, j'ai un partiel blanc de droit civil dans une semaine qui portera sur des cas pratiques sur le droit des personnes et je ne sais pas comment m'organiser pour le préparer j'ai peur qu'une semaine soit insuffisant pour tout voir et je me demande si c'est suffisant de sélectionner uniquement les règles de droit et de les apprendre car pour un cas pratique je ne sais pas si voir le cours en intégralité et dans le détail puisse être nécessaire. je vous remercie de vos précieux conseils

Par **jeeecy**, le **02/03/2008** à **10:39**

une semaine ca suffit pour revoir toutes tes matieres...

si une semaine ne te suffit pas pour une seule matière, c'est que tu t'organises très très mal...

en effet, tu es censée déjà tout connaître, donc ta semaine de révision doit te permettre de te rappeler les fondamentaux de la matière

Par **Katharina**, le **02/03/2008** à **10:59**

effectivement il ne faut pas t'attarder sur le détail mais apprendre les notions clé, qui s'appliquent à n'importe quel cas, pour qu'à chaque fois que tu vois des faits tu puisses te dire, tiens ça me rappelle ça, en plus trop de détail étouffe la réflexion personnelle.

Par **dounia**, le **02/03/2008** à **15:07**

en fait j'ai eu des problèmes de santé et j'ai du être hospitalisée donc la ce n'est même pas que je dois réviser parce que pour réviser il faut déjà avoir vu le cours mais moi je dois carémen tout reprendre car je vien de sortir de l'hopital et je ne sais pas si une semaine me suffira pour tout voir...je suis un peu stressé....

Par **mathou**, le **02/03/2008** à **15:22**

Dans ce cas n'hésite pas à donner un certificat médical à ton chargé de TD.

Pour le reste, tu dois d'abord comprendre comment marche un cas pratique. A partir du moment où tu as compris le fonctionnement, si tu as droit au Code civil, tu n'as pas besoin de connaître par coeur toutes les subtilités du cours.

Pour t'aider, peut-être que tu peux te procurer un mémento ou un livre de la collection " les fondamentaux " : ils sont pas épais et ils donnent les grandes lignes. N'hésite pas à faire des schémas aussi, ça permet de mieux retenir.

Sinon va sur le site de la faculté virtuelle de Lyon, ils mettent en ligne des fichiers PDF de TD qui reprennent les grands traits aussi.

Par **Katharina**, le **02/03/2008** à **16:52**

Oui le memento droit civil de dalloz est super très bref et tu peux carrément t'en sortir avec ce

livre et il y a des petits exemples à chaque fois Image not found or type unknown

Par **dounia**, le **02/03/2008** à **18:12**

bonjour, je suis en train d'apprendre mon cours sur le droit des personnes pour mon partiel blanc et j'en suis à l'administration des biens du mineur et j'aimerais que vous m'éclairiez: j'étais en train de réfléchir à d'éventuelles cas pratique qui pourraient tomber: admettons, une mineure a hérité de biens de son père décédé cependant, sa mère disposant de ressources insuffisantes pour faire vivre elle et sa fille décide de vendre ces biens, je me demandais donc si la mère était autorisée à agir de la sorte étant donné qu'elle a agi de manière à satisfaire l'intérêt de sa famille mais contre la volonté de sa fille

Par **elody25**, le **04/06/2008** à **13:48**

La mère a le droit de vendre les biens de son enfant s'il s'agit d'acte d'administration (art 389-4). Si il s'agit d'acte de disposition il faut qu'elle ait l'approbation du juge des tutelles. (art 389-6). Mais en général si la famille n'a aucun moyen pour élever leur fille qui est héritière, le juge approuve la vente afin de subvenir aux besoins de l'enfant.